

## COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL SUR L'ANNEE 2022

### Objectif

Le présent document a pour objectif de présenter un compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de Peqan sur l'exercice écoulé.

### Rappel de la réglementation

Peqan, au titre de son activité de gestion de FIA de capital investissement, met en œuvre les dispositions prévues par le Code Monétaire et Financier :

- Article L.533-22 modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 198 (V) ;
- Article R. 533-16 modifié par Décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 - art. 4.

Conformément à l'article R.533-16 du CMF, Peqan publie sur son site internet un compte rendu de de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

### Description de la politique d'engagement actionnarial 2022

#### Exercice des droits de vote

##### Principes

Peqan exerce les droits d'actionnaires et les droits de vote dans les Participations détenues par les Véhicules Gérés en appliquant les principes généraux suivants :

- assurer le suivi des opérations des Participations ;
- garantir que les droits de vote sont exercés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement du Véhicule Géré en question ;
- prévenir ou gérer tout conflit d'intérêts résultant de l'exercice des droits de vote.

##### Participations aux assemblées générales

Dans le cadre de la gestion de son fonds de fonds (le FCPR), Peqan détient une participation en direct :

- GAC

Il n'y a pas eu d'assemblée générale entre le moment d'entrée en portefeuille et la fin de la période de ce compte rendu.

##### Mode d'exercice des droits de vote

Cette partie est sans objet.

### Dialogue avec les participations détenues

Peqan peut dialoguer avec les participations détenues en direct. Conformément à sa politique d'engagement actionnarial, Peqan veille à conserver un dialogue régulier et constructif avec les participations. Ces échanges peuvent prendre différentes formes : rencontre avec les dirigeants, visioconférences, emails, etc.

### Coopération et dialogue avec les autres actionnaires

Peqan veille à maintenir un dialogue permanent avec ses co-investisseurs afin de garantir le meilleur intérêt de ses participations en co-investissement. Cette communication s'effectue par différents canaux, principalement digitaux (visioconférence, ou rendez-vous physique).

### Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Peqan dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts révisée à minima une fois par an. Les collaborateurs de la société y sont sensibilisés. La cartographie des conflits d'intérêts fait également l'objet d'une mise à jour annuelle, elle s'accompagne d'un registre, lui-même alimenté au fil de l'eau.

Aucun conflit d'intérêts avéré n'est survenu sur la période.